



PV de l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE du Golf-Club de Montendre

Samedi 17 DECEMBRE 2022 à 14h00, salle de l'espace F.Mitterrand à Montendre

Secrétaire de séance : Marie-Alice Péricard

Tous les adhérents de l'association du golf-club de Montendre ont été convoqués par mail. La liste paraphée des personnes présentes lors de cette assemblée est jointe au présent procès-verbal.

Notons la présence de Mme Marie-Noëlle Tugas, représentante de la Mairie de Montendre, ainsi qu'un journaliste du journal la Haute Saintonge.

La séance démarre à 14h15

L'ORDRE DU JOUR DE L'AG :

- Rapport moral
- Décision exceptionnelle
- Bilan financier
 1. Présentation des postes dépenses et recettes, et soldes comptables au 30 novembre
 2. Présentation du nouveau bureau et de son projet
 3. Proposition d'augmentations des cotisations pour 2023 et 2024
- Présentation du budget prévisionnel pour 2023
- Election du conseil d'administration

Synthèse RAPPORT MORAL

- Nombre d'adhérents constants par rapport à 2021
- Augmentation des rencontres sportives (24 compétitions internes et autres événements sportifs)
- Maintien des activités de l'Ecole de Golf (enseignement, participation et classement dans les challenges sportifs)
- Amélioration de l'entretien du parcours et de l'aménagement du club house
- Dynamisme de l'enseignement

→ Rapport moral approuvé à l'unanimité par vote à main levée

DECISION EXCEPTIONNELLE

Le souhait de démission de l'administrateur Gilles Faure est à l'origine de ce geste.

Le Président Jérôme Charbonnier appelle les 2 adhérents fondateurs du Club, Hubert Ducau et Laurent Pillet. Ils évoquent l'implication exceptionnelle tant par la durée, que par son intensité. Gilles a démarré le bénévolat presque dès sa première année d'adhésion au club, il y a presque 22 ans. Sa gentillesse, sa discrétion et son dévouement sont soulignés et longuement applaudis par les participants de cette assemblée.

Jérôme Charbonnier lui remet un diplôme de membre d'honneur à vie de l'association du golf club de Montendre, lui donnant ainsi l'avantage d'une adhésion gratuite permanente.

BILAN FINANCIER

1) POINT de l'exercice 1^{er} déc 2021- 30 nov 2022 :

Recettes	256 219 €
Dépenses	262 043 €
Résultat	- 5 824 €

Solde de Trésorerie 35 745 €

Détails des lignes comptables consultables au club

Rq : notons les observations suivantes évoquées lors de la présentation des comptes :

1°) poste de location de matériel plus élevé de 11000 euros par rapport à celui de 2021, dû à un changement de stratégie, utilisation des facilités du leasing au lieu de l'option réparation du matériel existant.

2°) augmentation significative par un gain net de 13 900 euros pour l'activité buvette

3°) coût des matériaux de l'extension du green n°4 comptabilisé en amortissement

4°) un contrôle Urssaf a été effectué le 29 novembre, l'administration a relevé uniquement un manque de justificatif pour les salariés n'ayant pas opté pour la mutuelle préconisée par la convention collective du golf.

2) Mise en place d'un NOUVEAU BUREAU

Le Président demande à l'assemblée réunie que les candidats à la présidence du club se fassent connaître afin de permettre la présentation de leur projet.

Seule Béatrice CARTRON, administratrice de l'association se présente, ainsi que son équipe candidate aux postes du bureau.

Le projet de son équipe est le suivant :

1°) Assurer la transition écologique du parcours exigée légalement dès le 1^{er} janvier 2025

2°) Développer la biodiversité écologique en obtenant une labellisation FFG (non obligatoire)

3°) Mise en place au milieu de l'année 2023 d'un nouveau poste salarié « responsable de site ou manager » → coût estimé à 36000 euros minimum (permettra de pallier au manque de temps d'implication de bénévoles). Pour ce faire, une fiche de poste très détaillée sera élaborée.

3) Vote de L'AUGMENTATION DES COTISATIONS annuelles

Au vue des soldes des comptes de l'exercice 2022 et compte tenu du projet développé par la candidate et son futur bureau, le Président propose aux adhérents de l'association de voter, à bulletins secrets, une augmentation des cotisations étalée ainsi sur 2 ans (2023-2024) :

Adhésion individuelle : plus 100 euros dont 60 en 2023 et 40 en 2024

Adhésion d'un couple : plus 200 euros dont 110 en 2023 et 90 en 2024

Il est donc procédé à un vote : 68 bulletins OUI sont comptés et 9 NON.

Cette mesure est validée par les adhérents.

Ainsi le montant de l'adhésion en 2023 sera: 440 euros en individuel et 600 euros pour un couple.

Notons que les autres montants d'adhésions (école de golf, jeunes) ne sont pas concernées.

→Le bilan financier est approuvé à l'unanimité par vote à main levée

BUDGET PREVISIONNEL 2023

Il est présenté avec ses principales lignes pour un montant total de **296 700 euros**
(Document consultable au club)

→Le budget prévisionnel est approuvé à l'unanimité par vote à main levée

ELECTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Compte tenu des administrateurs sortants (démissionnaires ou arrivant au terme de leur mandat de 3 ans).

Compte des adhérents souhaitant renouveler leur mandat, pour 4 d'entre eux, ou intégrer le CA, pour 7 personnes, il est procédé à un vote à bulletins secrets dans l'assemblée.

11 candidats se présentent à l'élection du CA

Les résultats sont :

Philippe Michaud - 74 pour - 1 abstention - **Elu**

Thierry Cheval - 72 pour - 3 abstentions - **Elu**

Laurent Pillet - 69 pour - 3 contre - 1 abstention - **Elu**

Didier Defaye - 68 pour - 3 contre - 2 abstentions - **Elu**

Jean-Marc Meyer - 67 pour - 2 contre - 5 abstentions - **Elu**

Loïc Provost - 64 pour - 8 contre - 2 abstentions - **Elu**

Pascal Maillet - 60 pour - 3 contre - 5 abstentions - **Elu**

Yvon Sourdoulaud - 52 pour - 22 contre - 3 abstentions - **Elu**

Bernard Tlouzeau - 46 pour - 11 contre - 15 abstentions
Aurélien Regnault - 35 pour - 19 contre - 24 abstentions
Christophe Barbin - 32 pour - 24 contre - 16 abstention

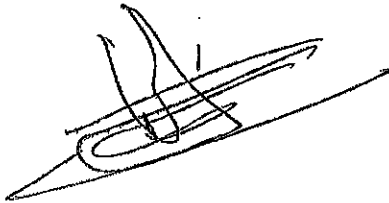
La future présumée présidente Béatrice Cartron remercie l'assemblée pour ces votes et sa présence et tout spécialement l'ancienne équipe administratrice (dont bureau et administrateurs) pour leur implication dans l'association.

LE PRESIDENT DECLARE L'AG ORDINAIRE CLOSE. IL ANNONCE LA TENUE A SUIVRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION CHARGE D'ELIRE LE NOUVEAU BUREAU.

CONCLUSION DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE :

Madame Marie-Noëlle Tugas, de la Mairie de Montendre, demande à prendre la parole. Elle relève la clarté et la rigueur de la présentation des documents et de l'organisation de cette AG. Elle précise que cette association doit être gérée comme une entreprise. Et elle adresse de tout coeur ses meilleurs vœux de réussite à la nouvelle équipe gestionnaire du Club.

Fin de la séance à 16 h 30



secrétaire de séance
Richard Philippe

